

# Les règles de vie à l'école de Meyrin-Monthoux

## **A l'école, chaque élève doit :**

- être poli-e
- se comporter correctement
- obéir à tous les adultes de l'école
- prendre soin de l'école et du matériel sans rien abîmer ni salir
- avoir une tenue vestimentaire correcte et décente
- être prudent-e
- respecter les affaires de ses camarades
- travailler dans le calme afin de ne pas déranger ses camarades

Les objets dangereux, armes factices, téléphones portables, jeux électroniques et chewing-gums sont interdits.

## **Aux toilettes, chaque élève doit :**

- être calme
- laisser les lieux propres... puis sortir

## **A la récréation, dans le préau, chaque élève doit :**

- être prudent-e
- respecter les limites
- prendre soin des jeux de la malle et les ranger
- demander l'autorisation pour entrer dans le bâtiment
- jeter ses déchets dans la poubelle
- se mettre tranquillement en cortège dès que ça sonne

## **De plus, il est interdit :**

- de se moquer, d'insulter ou de frapper un camarade.
- de se bagarrer ; s'il y a un problème il faut voir l'adulte qui surveille
- de remonter à l'envers du toboggan et de rester à l'arrivée
- de lancer des objets (cailloux, boules de neige, bâtons,...)
- d'aller dans l'herbe quand elle est mouillée
- d'apporter des boissons
- de manger sur les collines et dans les tunnels

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'affaires personnelles.

# Les sanctions

## Sanction légère :

- Deux minutes de pénalité

## Sanctions moyennes :

- Sortie différée à la récréation
- Travail à effectuer dans une autre classe
- Travail à effectuer à la maison

## Sanctions lourdes :

- Convocation chez la directrice
- Retenue après 16h, en concertation avec les parents, pour effectuer un travail durant 30 minutes (dès la 2P)
- En accord avec la directrice, exclusion d'une sortie